

Réaménagement de l'avenue du Port: la quatrième mouture sera-t-elle la bonne ? Pas sûr...

RTBF, Barbara BOULET, 30 novembre 2017



Cela fait presque 10 ans que les autorités régionales tentent de s'attaquer au réaménagement de cette large artère pavée qui longe le canal et le port de Bruxelles. - © Google Maps

Cela fait presque 10 ans que les autorités régionales tentent de s'attaquer au réaménagement de cette large artère pavée qui longe le canal et le port de Bruxelles. Jusqu'ici, en vain. Les oppositions en tout genre ont été trop fortes.

Aujourd'hui, cependant, un quatrième projet fait actuellement l'objet d'une demande de permis. Il passait mercredi en commission de concertation.

Une quatrième mouture qui sera la bonne?

Pas sûr : le dernier projet ne fait toujours pas l'unanimité. L'idée des autorités est de réduire la largeur de la chaussée, d'aménager des trottoirs et des pistes cyclables des deux côtés. Planter davantage d'arbres, sans bande de bus.

Une avenue asphaltée donc, plus résistante et moins bruyante que les fameux pavés. Au grand dam des défenseurs du patrimoine. *"Nous en faisons en fait toute une histoire simplement parce que c'est la dernière avenue industrielle et portuaire de cette taille-là, déclare Patrick Wouters, de l'association BruxellesFabriques. Il n'y a plus de grande avenue de type "léopoldien", qui sont des avenues larges, pavées et bordées d'arbres."*

Pour de toutes autres raisons, les associations cyclistes aussi dénoncent le projet. Moins bon que la version précédente, estime le Gracq. *"Sur tous les points, on estime que les cyclistes, piétons et transports en commun sont perdants ! On a une réduction des largeurs des trottoirs pour les piétons comme pour les cyclistes. Et on parle de supprimer les bandes de bus."*

Quant aux camionneurs qui entrent et sortent par centaines chaque jour des entreprises de construction, ils redoutent la traversée d'une piste cyclable bidirectionnelle.

Une certitude à ce stade : les différents points de vue semblent décidément bien difficiles à concilier.

A noter que l'avis de la commission de concertation sera connu d'ici quelques jours. Mais qu'il s'agit d'un avis non- contraignant.